



Réduction du temps de travail et embauche de salarié

Par zaha

Bonjour,

je travaille actuellement salarié dans une entreprise privée de moins de 15 personnes.

Il y a quelques jours notre employeur nous a informé des difficultés économiques de l'entreprise et souhaiterait modifier notre temps de travail de 39h à 35h.

Modification que je trouve légitime le temps que la mauvaise passe de l'entreprise soit terminée. Cependant, il embauche en parallèle un salarié en CDI (CDD reconduit en CDI).

Je trouve cette démarche osée de la part de mon employeur. Au vue du contexte, est-il possible de refuser les 35h sans être licencié? Quels sont mes droits?

Merci d'avance pour vos réponses.